

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : BULLETIN POLITIQUE, J. B. L. — GLANES DE LA SEMAINE. — LES RÉPUBLICAINS ET L'INSTRUCTION POPULAIRE, L. Ducuryl. — MONSIEUR GUIOL. — DELANDA RESPUBLICA, Martial Ferré. — FEUILLETON, Paul de Lascout. — LE JEU DE BISMARCK, Ozon. — LES JOURNAUX RÉPUBLICAINS, Augustin Rémy. — LES TRAPPISTES DE SYRIE, Jean de Lyon. — LE RENARD ET LE CORBEAU, La Fontaine. — LETTRE D'UN PRÉFET RÉVOQUÉ. — L'HÔTEL DE VILLE SOUS LA RÉVOLUTION, le baron Raverat. — LES CAISSES D'ÉPARGNE.

BULLETIN POLITIQUE

Le Sénat a voté l'ensemble du projet de loi sur son organisation et l'élection de ses membres. Ce n'est pas sans avoir fait preuve d'un reste de vitalité, *pro domo sua*.

Il a rejeté la disposition du projet qui lui enlevait son droit de nommer soixante-quinze de ses collègues. Le rapporteur, M. Demôle, a cru devoir faire suivre ce vote de sa démission. Il a été remplacé par l'heureux auteur de l'amendement adopté, M. Lenoël.

Ce premier échec a été suivi d'un second, survenu malgré l'intervention et les efforts du ministre de l'intérieur. — M. Roger-Marvaux a fait décider, contrairement au projet, que les membres actuels, sans distinction entre les sénateurs élus par l'Assemblée nationale ou le Sénat, et ceux qui sont élus par les départements et les colonies, conserveraient leur mandat pendant le temps pour lequel ils ont été nommés.

Avant le vote, et pour le prévenir, M. Waldeck-Rousseau n'en avait cependant pas moins dit, — faisant allusion au vote précédent, — qu'il ne croyait pas qu'une assemblée politique eût été jamais en présence d'une éventualité *plus grave*, parce que jamais assemblée politique n'avait répondu au vœu certain du pays *par une plus immense, et par une plus désolante déception* (Officiel, 8 nov., p. 1642).

Et M. Waldeck-Rousseau est encore en possession de son portefeuille !

Il est vrai d'ajouter que s'il y a une désolation et une immense déception dans le pays, ce n'est assurément pas à ces votes du Sénat qu'il faudrait les attribuer. Le premier souci, le premier intérêt de la France est-il vraiment celui de tel ou tel mode d'élection des sénateurs ? n'exigerait-il pas plutôt la réduction de cette armée de parasites qu'on appelle les fonctionnaires ?

C'est le *vinage* qui occupe la Chambre des députés en ce moment.

M. de Sonnier nous dit ce que c'est que le vinage. Le degré des vins français est bien connu ; tout récemment, à la suite d'une très grande enquête à laquelle le gouvernement a procédé, le bulletin de statistique a publié, sur l'avis des comices agricoles et des Chambres de commerce, le degré de tous les vins de France.

Ce degré varie généralement entre 7 et 10. Il n'y a qu'un ou deux départements où quelques vins de coteaux par exception dépassent 12 degrés. Le vin se boit dans les campagnes à son degré naturel, et à Paris entre 8 et 9 degrés.

Le droit de circulation sur les vins est de 1 fr. 50 ; le droit sur l'alcool est, au contraire, de 156 fr. par hectolitre.

Eh bien ! s'il s'agit de savoir si les marchands de vin pourront se procurer de l'alcool en ne payant que le droit sur le vin, et de se servir de ces alcools pour faire des coupages.

Le Midi se plaint de l'invasion des vins espagnols, qui, grâce aux traités de commerce de 1881, peuvent entrer moyennant un simple droit de 2 fr. jusqu'à 15 degrés alcooliques.

On prétend que les Espagnols font venir des alcools allemands avec lesquels ils portent tous leurs vins à 15 degrés ; ils les expédient ensuite en France, où des industriels les dédoublent pour faire un bénéfice au préjudice de la bourse — et même de la santé — des consommateurs.

Le ministre actuel, M. Rouvier, se croit obligé de défendre cette pratique dans sa plus large extension. Le projet en discussion ne demande la faculté de l'alcoolisation à prix réduit que jusqu'à 12 degrés, passés lesquels, jusqu'à 15 degrés il y aurait double droit, et après 20 degrés, le vin, ou prétendu vin, serait traité comme de l'alcool pur.

La Chambre ne partage pas l'opinion du ministre qui ne semble pas s'en offusquer outre mesure ; et la discussion continue après certains détails intéressants, soit sur les traités de commerce avec l'Italie et l'Espagne, soit sur des phénomènes chimiques, qui, malgré les progrès de la science, sont la preuve de l'impuissance humaine à fournir des explications sur ce qui paraît le plus simple, dans la combinaison des éléments constitutifs des boissons les plus vulgaires.

Nous aurons peut-être à revenir sur certains aveux que contiennent les discussions à cet égard.

N'est-il pas à la fois trop tôt et trop tard pour parler du budget, de nos finances si impudemment exploitées par les républicains du jour ?

Trop tôt, car l'heure officielle n'a pas encore sonné au Parlement pour la plus importante de toutes les discussions, celle de l'accroissement scandaleux, écrasant et désormais insupportable des charges de chaque contribuable.

Trop tard, si l'on se réfère aux escarmouches de presse dues à un article enfanté par la plume d'un député nommé Jules Roche, dans une feuille républicaine de notre ville.

Nous faisons rechercher cette prose à laquelle la réponse de M. Paul de Cassagnac a donné une notoriété.

Ce député Jules Roche aurait, paraît-il, tenté de faire avaler à ses lecteurs que sa république est innocente des aggravations inouïes, insensées, que ce gouvernement nous fait subir !

Et alors, pour employer un de ces dérivatifs chers à son ami et congénère Ferry, il a essayé de déplacer les responsabilités, et de mettre sur le dos de l'empire ces griefs financiers dont l'énormité ne peut plus être dissimulée, ni même atténuée.

M. Paul de Cassagnac a répondu. On peut penser ce que devait être la réponse. On lui faisait si beau jeu !

Son résumé est que nous devons aux vrais républicains, c'est-à-dire à l'école des 363, une augmentation de près de *mille millions* par année de plus que nous n'en payions à l'époque où il fallait non seulement faire fonctionner tous les services, mais libérer le territoire et effacer les traces désastreuses de la guerre.

Et à ces 853 millions de plus, que les vrais républicains nous font dépenser chaque année, il nous faut ajouter le déficit de cet exercice, c'est-à-dire 317 millions environ !!!

C'est tout simplement effroyable...

Mais ce n'est pas nous qui le disons : — ce sont les amis les plus autorisés du gouvernement actuel.

Écoutez M. Léon Say, écrivant dans le *Journal des Économistes* de novembre 1882 : « On a gaspillé depuis plusieurs années les épargnes de la France » (p. 4 et 5 de sa brochure). « Si l'on ne prend pas des mesures énergiques, le crédit du pays peut être compromis pour longtemps (p. 1).

« Le budget de 1883 avait été conçu à l'origine par M. Allain Targé, on se laissait aller au courant des dépenses et des emprunts par un entraînement qu'on se flattait de faire considérer comme démocratique (p. 6).

« On a mis une sorte d'orgueil à ne pas se gêner, et les propositions d'initiative sur l'augmentation des pensions de retraite et des traitements, sur les indemnités et les subventions se sont données libre carrière. — On dirait que le problème que se posent un grand nombre de députés est celui de faire vivre les départements, les communes, et ce qu'on appelait jadis les citoyens actifs qui sont aujourd'hui tous électeurs — aux frais de l'État. » (p. 4 et 16.)

« Il y a dans la dépense des constructions d'écoles, des erreurs aussi grandes que dans la dépense des constructions de chemins de fer. Le milliard de ces palais ruineux est aussi disproportionné que les milliards des travaux publics. Il faut être bien mal avisé pour dépenser un milliard, si pour remplir le même objet, on peut ne dépenser que la moitié » (p. 13).

Nous ne voulons pas multiplier ces citations que nous pourrions rapprocher de celles empruntées à la brochure de M. Cucheval-Clarigny, de 1881, pour démontrer que les folles aggravations de charges que nous subissons depuis ces dernières années, que les gaspillages de toutes sortes sont non pas dus à l'Empire, à la guerre, et aux événements antérieurs à l'arrivée des fameux 363, mais sont exclusivement le fait de ces vrais républicains.

Il n'était donc pas nécessaire que M. P. de Cassagnac entrât dans les détails, d'ailleurs fort intéressants, qu'il nous donne sur les augmentations afférentes à chaque ministère.

Mais il ne voulait pas, dit-il, qu'il fût possible de nier ; et alors il a pris son courage à deux mains, chaussé les bottes de l'égoïste, noué le rouleau de cordes autour de ses reins, et est descendu dans l'égout financier où grouillent le désordre, le vol et la sottise. — « Nous nous nettoierons après, ajoute-t-il. »

Nous reviendrons nécessairement sur ces questions au moment où la discussion du budget s'engagera devant les Chambres.

J. B. L.

GLANES DE LA SEMAINE

A Paris. — Le choléra fait des ravages. On l'expulsera moins facilement que les jésuites et les capucins. La science est impuissante devant cet horrible fléau. Les hommes ont beau se moquer de Dieu, Dieu montre toujours par quelque endroit qu'il est le maître.

Au Tonkin. — Nos troupes continuent à faire des prodiges de valeur, prodiges rendus inutiles par l'impéritie de nos politiciens en chambre dont l'effrayante incapacité qui amasse sur leurs têtes les responsabilités les plus lourdes n'a d'égale que leur présomption.

M. Cazot, ex-ministre de la justice, premier président de la Cour des comptes, ex-président de la Compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône, actuellement en faillite, est assigné en restitution d'une somme de *deux millions*, perçus en dehors de tout droit. On va bien dans les sphères gouvernementales ! Nous sommes administrés par du monde propre !

Un autre. — C'est M. Laferrière, président de section au Conseil d'État, contre qui est déposée une plainte en séquestration par une ex-intime abandonnée pour une liaison moins extra-légale.

M. Laferrière qui a occupé une situation au ministère *des cultes* n'est-il pas encore un joli monsieur ?

Montceau-les-Mines. — La bande noire y continue ses exploits. Quelques-uns de ses membres sur le point d'être pris au moment d'une action criminelle ont fait feu sur les gendarmes et en ont blessé trois, dont deux mortellement. Si les coupables sont pris, ces gredins que l'on devrait pendre, seront certainement au 14 juillet prochain l'objet d'une grâce signalée. Quant aux gendarmes, chacun sait qu'ils ne sont dignes d'aucune pitié.

M. Pouyer-Quertier. — Dans un discours qui a fait sensation, l'ex-ministre du commerce a montré qu'en huit ans, nos dépenses ont augmenté de 4 milliards. L'agriculture à elle seule paye 845 millions d'impôts. Nous ne voyons pas que cet argent ait contribué à quelque grande œuvre nationale. Mais nous voyons, en revanche, nombre de bohèmes, d'il y a dix ans bien pourvus et bien casés. La République est bonne mère.... pour les fruits secs.

A Lyon. — Une illustration de notre ville vient de s'éteindre. Mgr Guiol, recteur des Facultés catholiques, vient de recevoir la récompense d'une vie employée toute entière à faire le bien. Il laisse des ouvrages justement estimés. Il laisse surtout de beaux exemples de dévouement à imiter.

M. Ferry, paraît avoir perdu la tête. Il ne veut pas deux jours de suite la même chose. Il prie la commission du Tonkin de l'entendre, puis refuse d'y venir quand la commission, lasse de l'attendre, le fait demander. Il ne sait plus s'il veut la guerre ou la paix avec la Chine. N'ayant pu trouver une médiation qui lui accordât les avantages d'un traité victorieux, il paraît prêt à faire la paix sans avantages aucuns et même au besoin à se laisser traiter en vaincu. Nous souhaitons qu'aux prochaines élections, il sorte du suffrage populaire une chambre assez virile pour juger ce cuistre comme coupable de haute trahison envers la France.

A Rome. — Le 10 novembre a eu lieu, au Vatican, un consistoire secret. Le Pape a prononcé une allocution dans laquelle il a énuméré les épreuves que traverse l'Église. Il a constaté que la fureur de ses ennemis s'était accrue par la publication de l'Encyclique sur la Franc-maçonnerie.

« Mais en regard de ces attaques, a dit le Saint Père, il faut placer la consolation que donnent au Saint Siège les grandes vertus du peuple catholique, les conquêtes de l'Église sur les peuples barbares, le développement du catholicisme en Amérique où se tient un Concile, aux Indes où se multiplient les vicariats apostoliques. »

A Genève. — Les catholiques viennent de remporter une grande victoire. Comme en Belgique, ils viennent de se débarrasser du régime radical de M. Carteret.

Le nouveau grand Conseil est conservateur. Il déplacera, par ses délégués, la majorité au Conseil des États de Berne. Et maintenant, Messieurs les radicaux, fomentez votre petite émeute !

Qu'attend-on pour traduire M. Cazot devant la correctionnelle, comme on l'a fait pour M. Bontoux et comme on a fait semblant

de le faire pour M. Savary? Le cas n'est-il pas le même?

Dépenses. — Comme on travaille dans les administrations républicaines! La mairie de Marseille a usé l'an dernier pour 50.000 francs d'enveloppes et 75.000 francs de plumes.

Lisez-bien, contribuables!

Népotisme. — En remplacement de M. Quentin, qui descend de son poste de Directeur de l'assistance publique, on vient d'élever à ce poste M. Peyron, frère du ministre de la marine. S'il est des vertus que les républicains ne pratiquent pas, ce n'est pas l'amour de la famille. Voyez les Grévy, les Ferry, les Peyron!

Théâtre. — Les journaux nous apprennent que l'archiduchesse Marie-Valérie, fille cadette de l'Empereur d'Autriche, a écrit une comédie qui va être jouée le 19 novembre et dont la princesse jouera le principal rôle. Nous avouons franchement qu'il nous déplaît de voir les princesses jouer la comédie à une époque où les peuples jouent des drames.

Charité des sectaires. — Le journal *l'Intransigeant*, dont le témoignage ne saurait être suspect en pareille matière, rappelle que, pour mettre les Petites Sœurs des Pauvres dans l'embarras, sur la proposition faite par le colonel Martin au conseil municipal, ordre fut donné de supprimer à l'hospice des vieillards de l'avenue de Breteuil, à Paris, le supplément de nourriture que l'Assistance publique accordait à ces malheureux. Quand l'épidémie est survenue, elle a sévi dans cet hospice avec une intensité excessive, et n'a fait qu'achever des vieillards déjà réduits à l'anémie par les privations.

Société de Géographie. — Dimanche prochain, 16 novembre, à une heure et demie, la Société de géographie poursuivra, dans une conférence, l'étude qu'elle a entreprise sur *l'Extrême-Orient*. MM. les porteurs de cartes de saison seront admis à cette séance.

MM. les sociétaires sont prévenus que le présent avis tiendra lieu de notification.

ORDRE DU JOUR :

Progrès des idées et des croyances européennes dans l'Extrême-Orient depuis le treizième siècle, par M. GROFFIER.

Nominations et décès dans le clergé. — Par décision de Son Eminence le Cardinal-Archevêque :

M. Bruyère, curé d'Avenas, a été nommé curé d'Odenas.

M. Faure, de Vessières, a été nommé vicaire à Saint-Sauveur.

DÉCÈS

† Monseigneur Guiol, recteur des Facultés catholiques de Lyon, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, est décédé le 9 novembre, à l'âge de soixante-sept ans.

Les Républicains

ET L'INSTRUCTION POPULAIRE

Les républicains de la couche sociale régnante sont les seuls amis de l'instruction populaire; c'est ce qu'ils proclament avec emphase. Ceci est passé en axiome dans le clan démocratique gouvernant; mais il est probable que l'arithmétique de ces citoyens omnipotents est d'invention nouvelle; pour eux, cent écoles

propageront sans doute moins l'instruction que cinquante qui ont la qualité de laïques. N'est-ce pas ce qui résulte des moyens employés pour diminuer le nombre des écoles en pleine prospérité?

Le *Journal officiel* a, en effet, publié une statistique de l'enseignement primaire pendant les années 1882-1883; il en résulte que les conseils municipaux et les préfets, pendant ces années, ont sacrifié :

909 écoles congréganistes de garçons.
2.651 » » de filles.
317 » mixtes,
301 écoles maternelles ou asiles.

Soit un total de 4.178 écoles; selon la formule consacrée, elles ont été laïcisées.

En 1876-1877, il y avait dans les écoles publiques congréganistes :
2.188 instituteurs, 4.679 adjoints;
10.895 institutrices, 9.061 adjointes;
Soit un personnel enseignant de 26.868.

La suppression de ce personnel a réduit le nombre, en 1882 et 1883, à :

1.335 instituteurs et 2.429 adjoints;
9.481 institutrices et 6.028 adjointes;
Soit à un total de 19.273.

Il y a donc en moins 7.350 personnes enseignantes.

Les écoles conservées comme publiques l'ont été par nécessité; car la pénurie d'instituteurs, pour multiplier des écoles laïques, a exigé cette réserve.

Toutes ces réductions, en attendant d'autres, prouvent donc que le système de création d'écoles laïques, si souvent à peine occupées, ne remplacent que nominalement les écoles congréganistes publiques supprimées. Le nombre des élèves diminue, en effet, dans ces nouvelles écoles; de sorte que, la plus souvent, elles ne sont peuplées qu'à l'aide de l'intimidation exercée envers les familles dont les chefs sont obligés de conserver des fonctions publiques. Le surplus reflue vers les écoles libres; tant il y a de familles qui conservent leur confiance à ces dignes instituteurs et institutrices évincés de l'enseignement public.

Si donc ce n'est que dans les écoles laïques que la jeunesse peut recevoir une véritable instruction, le but du gouvernement, en accordant tous les privilèges à ces écoles, n'est plus atteint, et, loin de travailler à la diffusion de l'instruction, on tend à la diminuer. Car, si pour parer à cette aberration de parti, le dévouement catholique ne venait pas combler le vide des écoles laïques, beaucoup de familles, pénétrées de leurs devoirs de conscience, ne seraient pas disposées à céder au despotisme de la loi scolaire qui impose une obligation d'instruction même contraire à la loi religieuse, malgré la mensongère affectation de neutralité.

A vrai dire, les gens du pouvoir savent bien qu'il n'y avait nul besoin de contrainte pour obtenir la diffusion de l'instruction primaire. Ce n'est pas instruction, c'est école obligatoire que veulent dire les réformateurs, c'est-à-dire école selon leurs principes. L'esprit moderne, sainement compris, est plus porté à la haine contre l'ignorance que l'esprit de la Révolution n'est enclin à favoriser la véritable instruction. L'emphase des programmes scolaires n'est qu'une manifestation des gouvernants, pour faire illusion aux gouvernés.

Le gouvernement de la République est semblable aux comédiens de profession qui s'appliquent à faire prendre au sérieux un rôle

que l'amour de l'art ne leur inspire pas toujours.

Le moyen de propagande de l'instruction, par la conversion des écoles congréganistes restées publiques en écoles laïques, fait supposer que les conseils municipaux et les préfets, qui se livrent à ce mode de diffusion de l'instruction populaire, sont privés ou de sens ou de bonne foi, ou plutôt ils n'ont qu'une idée fixe, pour continuer l'influence de l'esprit de la République dont ils acceptent la livrée, c'est la haine de tout ce qui pour eux est entaché de cléricalisme. Période l'instruction plutôt qu'un principe; le premier qui a dit cela a fait école.

Les démocrates réformateurs de cette époque invoquent le patronage de Voltaire, comme s'il était un apôtre de l'instruction populaire républicaine. La célébration de son centenaire a été une fête républicaine.

Ce n'est pourtant pas comme républicain que le patriarche de l'irrévérence universelle peut servir de patron; est-ce même comme protecteur et propagateur de l'instruction dans tous les rangs du peuple? Pas davantage. Ses nouveaux disciples connaissent les idées du personnage à ce sujet. Voltaire leur est sympathique à cause de son impiété; il serait bien surpris, s'il revenait au monde, d'être considéré comme créé à l'image de ces grands démocrates. La lettre si connue, adressée à La Chalotais un autre libéral méprisant pour les instituteurs disciples de l'abbé de Lassalle, et pour le peuple, souvent citée, est au fond un manuel à l'usage des républicains des villes :

« Les paysans sont des bœufs qu'il faut soumettre au joug et qui devraient être conduits par l'aiguillon et le fouet. »

Il est à croire que M. de Voltaire était peu satisfait des paysans de Ferney qui, probablement, ne l'étaient pas davantage de leur seigneur chatelain.

Aujourd'hui, il est certainement de mode de parler beaucoup de la propagation, dans les campagnes, des programmes scolaires et des manuels qui font plus de déclassés que de cultivateurs éclairés.

Le but est toujours le même.

En définitive, le paysan ne cesse, pour les préteurs d'instruction laïque et obligatoire, d'être le hardoi qui supporte double bât, double charge dont il ne veut pas s'apercevoir, ainsi que le mulet de la fable.

Un ministre, toujours impudemment audacieux, a proclamé bien haut la République des paysans; flatterie électorale que cela. Cette République sera bien la leur, s'ils persistent à y croire comme à une souveraineté qui les rend égaux aux bourgeois, et à laquelle ils se persuadent avoir une grande part; ils la payent assez cher pour laisser dire qu'elle est la leur. Mais ce ne sont certes pas les profits que les meneurs de la République partagent avec eux; les plus madrés commencent pourtant à s'en apercevoir.

En résumé, grands comédiens que vous êtes, MM. les républicains, vous jouez à l'amour de l'instruction populaire; mais ce n'est, au fond, que l'amour de vous-mêmes et de vos passions qui vous possède! L. DUCURTYL.

Monseigneur Guiol

Les Facultés catholiques de Lyon viennent de perdre leur éminent recteur, Mgr Guiol, prélat de Sa Sainteté.

Ses obsèques solennelles ont eu lieu mer-

credi 12 novembre, en l'église paroissiale de Saint-Jean, au milieu d'un concours immense de prêtres et de fidèles.

La présence de quatorze évêques venus à Lyon pour la rentrée des Facultés catholiques, ajoutait à cette triste cérémonie une imposante majesté. Son Eminence Mgr le cardinal Caverot, présidait les funérailles. La messe a été chantée par Mgr Pagnon.

Mgr Louis Guiol, né à Marseille, en 1817, était un homme d'une grande portée intellectuelle, et d'une sainteté éprouvée.

Toute sa vie a été une œuvre de dévouement à la défense des grandes causes religieuses. Orateur solide et écrivain distingué, il laisse après lui le souvenir de beaucoup de bien accompli, et des ouvrages d'une valeur philosophique considérable. *Dieu et la création; Du principe chrétien de la charité envers les pauvres; Démonstration philosophique de la divinité de Jésus-Christ; De l'incrédulité contemporaine et de la foi religieuse*, et plusieurs autres livres de polémique religieuse.

Pendant dix ans vicaire général de Marseille, puis curé de l'importante paroisse de Saint-Lazare dans la même ville, il fut appelé par le suffrage général des évêques de la région universitaire du sud-est à l'importante charge de recteur des Facultés catholiques de Lyon. Pendant sept ans, il consacra tous ses instants et épuisa ses forces au service de cette œuvre si actuelle de l'enseignement supérieur chrétien. Bon et bienveillant pour tous, il veillait aux intérêts de chacun avec une sollicitude vraiment paternelle, alliant à une douceur de caractère naturelle, une énergie parfois nécessaire.

Les étudiants médiocres le craignaient; les travailleurs l'aimaient; les uns et les autres ne pouvaient lui refuser l'estime que les grandes qualités de l'esprit et du cœur commandent à tous les hommes.

La perte que les Facultés catholiques de Lyon font en la personne de Mgr Guiol n'est pas de celles dont on puisse aisément se consoler, car les épreuves par lesquelles toute grande œuvre doit passer, épreuves qui n'ont pas manqué aux Facultés catholiques de Lyon, ne trouveront jamais en défaut la sagesse et la vigilance du regretté prélat.

Mgr Guiol emporte dans la tombe les regrets de tous les Lyonnais qui avaient eu le bonheur d'apprécier ses hautes qualités. Les étudiants auxquels il a pendant les sept dernières années de sa vie, prodigué ses soins, garderont de lui le plus reconnaissant souvenir. X.

Delenda respublica

La République allonge tous les jours la liste des griefs que le pays a contre elle. Depuis longtemps les quelques amis intelligents qu'elle possède encore lui ont montré qu'elle faisait fausse route et lui ont fait entrevoir que quelle que soit la patience d'un peuple, il est convenable de ne jamais la pousser à bout. Il y a quelques mois la Belgique lui montrait comment un gouvernement exacteur trouve son châtimement dans l'indignation publique qui le soufflette au jour des rendements de comptes. Hier, c'était le tour de l'État de Genève lassé à la fin de la tyrannie d'un Carteret, ce Ferry helvétique, et qui le brisait dans sa colère tranquille, lui et sa coterie. Les fautes du gouvernement de Frère-Orban et de celui de Carteret

— 6 —

LA FÉE DU TRAVAIL

PAR
PAUL DE LASCAUX

— Si je savais où est la maison des Enfants assistés, pensait-elle, j'y porterais Louise et je dirais que je l'ai trouvée dans la rue. J'ignore aussi où est la Maternité! Et puis, l'y recevrait-on? Que faire? Je ne peux cependant pas sacrifier le bonheur de toute ma vie pour cette petite créature! Rosette marchait toujours en pensant à ces choses. Elle arriva sur la route d'Epinay, lorsque l'enfant commença à pleurer. La malheureuse femme chanta en la berçant, comme lorsqu'elle était toute petite; Louise se rendormit. Le long de la route, il y avait de vastes terrains incultes. Rosette s'assit un instant pour se reposer un instant. Chose inexplicable, elle regarda la petite qui sommeillait profondément, l'embrassa doucement et murmura :

— Pauvre chérie, je t'aime bien, pourtant! Mais, lui! puis-je le laisser dans l'affliction et me condamner pour toujours à l'abandon?

Sur cette réflexion l'infortunée reprit sa course. Quand elle eut dépassé le cimetière, une idée lui vint :

— Si je déposais Louise ici? elle ne serait pas loin de sa mère!

En effet, la voisine de Rosette avait été enterrée à « Cayenne », comme on dit vulgairement.

Rosette embrassa de nouveau « Louissette » et l'abandonna devant la boutique du marbrier qui est à l'angle de l'allée qui mène au cimetière.

Un bruit de pas se fit entendre. Rosette eut peur et se réfugia derrière une palissade, non loin de là. Un homme passa.

Louise s'était réveillée et poussait des cris en disant :

— Maman! maman!

La mère adoptive fit un mouvement pour s'élancer, mais il lui sembla que ses pieds étaient attachés au sol.

L'homme, entendant l'appel de la petite, se dirigea vers elle, la questionna; mais n'obtenant toujours que ces mots : « Maman! maman! » il la prit à son tour dans ses bras et l'emporta.

Rosette Blanchard tomba à genoux, joignit les mains et s'évanouit! Elle était sans connaissance, quand des gendarmes, en tournée, la trouvèrent étendue à terre.

Ils la consignèrent en prison à Saint-Ouen, d'où elle fut dirigée sur le Dépôt.

C'était un employé du chemin de fer du Nord qui avait emmené Louise. Il la conduisit chez le commissaire de police. Le magistrat interrogea la petite,

mais comme elle était presque muette, il n'en put tirer aucun renseignement et l'envoya aux Enfants-Assistés.

L'effroi de Rosette fut grand quand elle se vit à Saint-Lazare! La pauvre fille ne se rendait pas compte qu'elle avait commis un acte puni par les tribunaux : « Délaissement en lieu solitaire d'un enfant au-dessous de l'âge de sept ans! »

L'instruction de l'affaire ne fut pas longue, la coupable avoua tout, naïvement, franchement. Six semaines après, « la fille Blanchard » passa devant une Chambre correctionnelle du Tribunal de la Seine.

On a trop abusé des récits de cours d'assises et des procès en général, pour que nous fassions le compte rendu de l'audience. La salle était remplie par les habitants du quartier des Cloys. Chose remarquable, nul n'était venu par curiosité, mais par sympathie, par affection pour la *Fée du travail*!

Quand les divers témoins appelés racontèrent quelle avait été l'existence de l'ouvrière depuis son arrivée dans la maison, et qu'ils parlèrent de la promesse faite à la morte il y avait plus de deux années, ainsi que des soins touchants donnés à l'enfant, il y eut un frémissement dans l'auditoire :

— Pauvre jeune fille! murmura-t-on, les menaces d'abandon de son futur lui ont fait perdre, un moment, la tête!

Et cela parut tout naturel.

Rosette répondit aux questions du Président avec tant de sincérité, de repentir, de regret de la faute commise, son passé était si digne de louanges, la

pauvre orpheline! que les juges furent émus et l'acquittèrent.

— Où est Louise? demanda aussitôt Rosette.

— Aux Enfants-Assistés, répondit quelqu'un.

— Ah! messieurs les juges, s'écria-t-elle, je la reprendrai, la mignonne, et je la soignerai comme par le passé!

— Nous la soignerons ensemble! dit une voix à l'oreille de la jeune fille, qui se retourna au son de cette voix, et se trouva face à face avec Victor Faujas. Le pauvre garçon se tenait humble et suppliant devant elle. Rosette eut un éblouissement, ses regards se voilèrent, et elle serait tombée si Victor ne l'eût reçue dans ses bras et emportée hors de la salle.

Quand cette syncope fut dissipée, Rosette dit en mettant la main sur son cœur :

— Ah! Victor ne l'écrase pas davantage, car il est brisé et il cesserait de battre pour toujours!

Faujas, attendri, dit presque en pleurant :

— Rosette, que pourrais-je faire pour mériter mon pardon et pour vous faire oublier ce que vous avez souffert pour moi?

— Reprendre « Louissette », mon ami, et l'aimer, répondit la *Fée du travail*, dont les regards expriment une joie douce et timide.

— Ce sera notre fille aînée, dit Victor, qui avait repris son gai sourire.

FIN

étaient les mêmes que celles de la République française : persécution des consciences, dilapidation de la fortune publique. A cela, notre gouvernement ajoute la dilapidation du sang français et de l'honneur national. Pendant que nos soldats se font tuer au Tonkin sans profit pour la France, on songe déjà à en envoyer tuer d'autres au Maroc pour quelque combinaison financière qui enrichira la clique gouvernementale, mais qui achèvera de ruiner notre pays.

Les élections s'approchent. Semons les poignées de vérité qu'il faut pour inspirer la juste horreur que mérite le régime honteux que nous subissons. Montrons sans relâche le gouffre ouvert par la République sous les pas de la France. Si l'on ne l'arrête, tout y sombrera : fortune publique et honneur national. Par la plume et par la parole, faisons donc à la République une guerre sans trêve ni merci, et de même qu'à Rome Caton l'Ancien faisait retentir les murs du sénat de cette parole mille fois répétée : « Delenda Carthago » ; faisons retentir aux quatre vents de l'horizon ce cri de réprobation « Il faut détruire la République ! »

MARTIAL FERRÉ.

LE JEU DE BISMARCK

Il est de ces choses cent fois dites et redites, qui ne le sont pas assez ; qu'il faut sans cesse redire et crier bien haut, si haut que cette Nation française, tombée en léthargie, se réveille enfin et regarde où on la mène.

Le prince de fer, qui joua Napoléon III, joue encore avec plus de facilité les maîtres qui l'ont remplacé, ou plutôt il ne les joue pas, mais les utilise sans vergogne, sachant trop qu'il n'a pas à se gêner avec ces espèces.

« Votre république tomberait le jour où je voudrais qu'elle tombe, mais à la maintenir je trouve mon compte comme vous y trouvez le vôtre. Malgré l'abaissement où j'ai plongé la France, l'impuissance à laquelle je l'ai réduite, j'ai peur qu'elle ne se relève et crains la revanche. Vous allez me faire le plaisir d'utiliser vos forces dans des entreprises coloniales : Elles seront sans profit pour vous, je ne l'ignore pas ; une nation minée par l'esprit révolutionnaire, s'agitant sans cesse dans le vide des idées creuses, dont la population décroît, dont la fortune s'en va, dénuée d'esprit de suite, de persévérance, ne saurait faire utilement les entreprises que je vous impose. N'importe, vous les ferez, et le jour où vous y aurez usé vos flottes, vos marins, votre armée, le peu d'argent qui vous reste, je n'aurai plus rien à craindre des Français, et s'il me plaît de leur donner le coup de grâce, la chose me sera facile. »

Ainsi parla Bismarck, et nous voyons qu'il est obéi. Pauvre France ! Livrée par les Bonaparte, livrée par les républicains, où trouveras-tu ton salut ?

OZON.

Les Journaux républicains

Nous avons cru intéressant de mettre en regard ce que les journaux républicains disaient du Tonkin, il y a un an, ce qu'ils en disaient il y a quelques jours, ce qu'ils en disent aujourd'hui, et ce qu'en dira l'histoire impartiale :

1^o Avant-hier.

M. Ferry disait : Je veux la guerre. Les journaux républicains reprirent en chœur : la guerre avec la Chine est absolument nécessaire. La Chine est une quantité négligeable : il nous suffit pour la terrasser des troupes que nous avons déjà au Tonkin. C'est une expédition qui ne nous coûtera que peu d'argent et presque point d'hommes.

D'ailleurs, le Tonkin est d'une fertilité inouïe et où les fleuves roulent de l'or en grande quantité. Nous formerons bien vite une magnifique colonie dans ces terres splendides, et le Tonkin nous rapportera cent pour cent de ce qu'il nous aura coûté, sans compter la bonne indemnité que peut donner un pays de 400 millions d'habitants.

Nous savons que des journaux réactionnaires se sont élevés contre cette expédition, si utile, mais ce sont des cléricaux.

2^o Hier.

Ferry dit : Nous voulons la paix. Les journaux républicains reprirent en chœur : la paix est aujourd'hui reconnue indispensable ; la Chine est, en effet, sérieusement décidée à se défendre, et l'on comprend qu'une puissance de 400.000.000 d'habitants n'est, au bout du compte, pas à négliger.

Certainement, nous en aurions vite raison, si nous le voulions bien, mais il faudrait pour cela envoyer un grand nombre d'hommes et beaucoup d'argent. Mieux vaut donc faire la

paix, puisqu'elle se présente honorable. Il est vrai, la Chine ne nous donnera pas d'indemnité ; mais qui donc avait jamais compté sur une indemnité de la Chine ? Un cléricale seul aurait pu commettre cette bêtise !

D'ailleurs, ne serons-nous pas largement indemnisés de nos luttes et de nos dépenses par l'immense richesse de cette grande colonie du Tonkin ? Il n'y a plus que les journaux réactionnaires pour vouloir de la guerre.

3^o Aujourd'hui

M. Ferry dit : continuons la guerre. Les journaux républicains reprennent en chœur : il est absolument nécessaire de continuer la guerre. Nous ne saurions vraiment sortir de cette campagne sans indemnité. Il faudrait être cléricale pour souffrir un semblable affront, jamais la pensée n'en est venue à un vrai républicain.

Pour atteindre notre but, pour triompher des résistances de la Chine, il faudra certainement quelques petits sacrifices d'argent, et quelques envois de troupes. Mais qu'est-ce que cela devant la magnifique perspective d'une grande conquête. Qui donc s'opposerait à cet élan vers le Tonkin, à part un réactionnaire.

4^o L'impartiale histoire.

L'expédition du Tonkin fut mal entreprise et mal conduite. M. Ferry, ministre, qui ne manquait pas de capacité, mais qui avait plus d'ambition encore que d'intelligence, eût la lâcheté, pour ne pas se mettre à dos l'opinion, de laisser mourir là-bas de braves marins, faute de secours. Nos troupes, et tout particulièrement celles de la marine, furent admirables, et fort bien menées par de braves et intelligents officiers. Tout le mal vint du gouvernement français.

On a dit à la décharge de Ferry, qu'une politique colonisatrice était indispensable à son époque, parce qu'il fallait à tout prix créer des débouchés au commerce français, sous peine de le laisser mourir de pléthore.

Nous le reconnaissons, cette politique colonisatrice était bonne en elle-même, mais elle fut mauvaise par l'usage qu'on en fit.

L'Afrique semble faite pour offrir à la France un champ immense, c'est là qu'il faut coloniser. Le Tonkin, assez riche en lui-même est trop loin de la France : les frais de transports de ses produits sont trop considérables pour qu'on puisse jamais en tirer un sérieux avantage.

En un mot, on dépensa beaucoup et on versa beaucoup plus de sang qu'on ne voulut le dire, pour atteindre un résultat mesquin.

Augustin RÉMY.

Les Trappistes de Syrie

Il y a dix-sept siècles, des Grecs venus des rivages d'Orient, avaient apporté dans Lugdunum la foi chrétienne, et, leur communauté s'étant rapidement accrue, ils demandèrent des ministres à l'évêque de Smyrne, Polycarpe.

Aujourd'hui, par un de ces admirables retours qui sont le secret de la Providence, une pieuse colonie conduite par un Lyonnais, va porter en Orient la foi que nous en avons reçue jadis. Nous voulons parler des révérends pères Trappistes qui sont allés se fixer dans la Haute-Syrie.

En 1850, six religieux d'Aiguebelles fondaient un monastère de leur ordre, en plaine Cévennes, à onze cents mètres d'altitude : c'était Notre-Dame-des-Neiges dont le nom seul indique dans quelles conditions de climat se trouve l'établissement.

A force de travaux persévérants, monastère et cultures prospérèrent. Quinze religieux composaient la communauté et 350 hectares étaient en plein rapport, lorsque les décrets d'expulsion furent signés par des gens qui n'ont pas assez de malédictions contre l'auteur de la révocation de l'édit de Nantes.

L'abbé de Notre-Dame-des-Neiges tourna ses regards vers l'Orient. La Trappe, a-t-on dit souvent, est un ordre essentiellement français. Il parut au père abbé que la terre conquise par les croisés et sur laquelle la langue et le sang de nos aïeux ont laissé d'ineffaçables traces, offrirait une terre propice aux hôtes errants de Notre-Dame-des-Neiges.

Les Trappistes achetèrent donc 150 hectares de terrain, entre Antioche et Marach, et, sous un ciel qui rappelle celui de l'Italie méridionale, fondèrent le premier couvent de leur ordre qu'ils ont vu l'Orient. Ce ne fut pas sans de durs labeurs. Malgré la douceur apparente du climat, deux des religieux succombèrent dans le sillon que leur main avait tracé.

A ces vaillants maîtres, les Filles de Saint-Vincent qui ont fondé un orphelinat de petits garçons en Palestine, enverront leurs pupilles, aussitôt que leur âge les rendra aptes au travail des champs. De son côté, la population des environs du couvent ne saurait rester réfrac-

taire à ce salubre voisinage et ne point profiter d'un enseignement dont les résultats sont sous les yeux de tous. Bientôt il se formera un centre qui devra sa foi, sa prospérité, son avenir aux Trappistes, et qui ne pourra manquer de reporter sa reconnaissance et son amour sur cette France d'où lui sont venus ces hommes de paix et de labeur.

Deux d'entre eux sont déjà morts à la peine, avons-nous dit ; d'autres tomberont encore. Il faut aux blés et aux vignes le temps de pousser et de s'étendre, il faut au couvent les moyens de s'adjoindre des collaborateurs et de leur fournir leur maigre pitance. Des Français, des chrétiens resteront-ils insensibles à l'appel que leurs frères d'Orient leur adressent ici ?

Malgré les charges qui pèsent sur toutes les œuvres lyonnaises, malgré les difficultés du moment, nous osons espérer que tous ceux qui nous lisons, trouveront une obole à déposer dans la main de leur compatriote, le révérend père abbé des Trappistes de Syrie. La moindre offrande sera la bien venue. Lyon doit bien quelque chose à la terre qui lui a donné ses deux premiers évêques, et nous sommes convaincus qu'il ne faillira pas à cette dette sacrée.

Les offrandes sont reçues chez MM. Perrot, Ducrot et Cie, rue Saint-Pierre, 35, Lyon.

JEAN DE LYON.

LE RENARD ET LE CORBEAU

« Peuple ! tu es grand, sublime, intelligent, instruit, et de plus souverain. »

Ainsi parle maître renard, et le peuple, flatté, fait comme le corbeau, lui lâche le fromage, c'est-à-dire sa souveraineté, le pouvoir, l'argent.

Encore s'il n'y avait qu'un renard ! mais ils sont innombrables, maigres, pelés, raffalés, affamés. Il y a les gros renards qui décrochent la timbale ; il y a les petits renards qui les aident à la décrocher. A tous il faut une part du fromage, et quand les renards du jour seront repus, viendront d'autres renards qu'il faudra repaître jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fromage ni pour le corbeau ni pour le renard. Mais le peuple sera toujours souverain ; un pauvre diable de souverain !.....

LA FONTAINE.

Lettre d'un Préfet révoqué

M. Demangeat, ancien préfet républicain, révoqué par M. Waldeck-Rousseau, adresse à la *Nouvelle Presse* la lettre suivante que nous insérons sous les réserves les plus expresses :

Voulez-vous me permettre de vous donner, ce que l'honorable M. Laroze, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, n'a pas osé faire à la tribune, malgré les instances d'une partie de la chambre, une des causes principales de ma révocation.

En septembre 1882, je fus nommé préfet de l'Aveyron par M. Fallières, ministre de l'intérieur.

Dans ce département, je découvris que M. André, dit M. de Trémontels, mon prédécesseur, s'était au moyen de mandats fictifs, procuré de l'argent personnel.

Je refusai à maintes reprises et malgré de nombreuses lettres de rappel de M. Leguay, directeur des affaires départementales, qui connaissait le dossier, de justifier des comptes injustifiables. Je crois savoir que M. Fallières allait révoquer le fonctionnaire coupable, lorsque son ministère tomba.

M. Waldeck-Rousseau, arrivé au pouvoir, me fit adresser de nouvelles mises en demeure : nouveau refus de ma part. Je lui envoyai alors les pièces concernant son ami, afin qu'il ne pût les ignorer.

Le 3 avril, j'étais révoqué et je ne fus nommé inspecteur-général que pour apaiser la députation aveyronnaise et la presse, qui, unanimement ou à peu près, protesta contre la mesure inattendue qui me frappait.

Les choses en restèrent là jusqu'au mois d'octobre dernier. La *Nouvelle Presse*, avait en juillet menacé de divulguer au public les faits connus dans tout l'Aveyron, faits qui sont à l'actif de M. André de Trémontels, le préfet prôné par M. le ministre de l'intérieur, préfet élevé à la première classe pour services exceptionnels.

Il n'était plus possible, en présence de semblables menaces de divulgation, de conserver l'ami politique qui avait si bien administré la Corse, sans encourir les reproches de l'opinion et peut-être même de la chambre. On avait espéré cacher ses fautes, mais on avait échoué !

Ce préfet administrait son département à la satisfaction de ses amis ; il avait conquis des lauriers dans l'affaire Saint-Elme. Comment motiver, vis-à-vis des électeurs Corses, sa révocation ? On ne pouvait décemment dire à ces derniers que, pendant deux ans, ils avaient gardé, grâce à la faveur ministérielle, un préfet aussi taré. Ils auraient pu, et à bon droit, protester.

On invoqua alors pour se tirer d'embarras des dissensions politiques.

On fit donc attaquer M. André par les journaux

de la coterie, et alors on put le révoquer sans dire le vrai motif de sa disgrâce.

M. le ministre de l'intérieur m'attribua le mérite de la campagne faite par la *Nouvelle Presse*, et m'en voulut naturellement de l'avoir obligé de se séparer d'un ami si honnête, si dévoué ; il me le prouva en me révoquant.

Aussi puis-je dire que ma révocation n'est due qu'à mon refus de couvrir un fonctionnaire dont je possède le dossier, absolument compromettant pour le protégé et surtout pour le protecteur.

Ces quelques lignes pourront vous expliquer les embarras et les réticences de l'honorable sous-secrétaire d'Etat à la tribune du Parlement et sa difficulté à répliquer aux arguments si précis de M. Laguerre, l'éloquent et sympathique député d'Apt.

Agréez, etc.

Nous aurons à revenir sur ces révélations assez piquantes. Chez nos gouvernants républicains, quand un des leurs soulève un des coins du rideau, on peut apercevoir des tableaux qu'il est utile de placer sous les yeux du public.

JOURNAL TRÈS RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous osons à recommander spécialement : *La Femme et la Famille*, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes : *Education, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres*, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme : c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, texte seul (grand in-8 de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles abonnées reçoivent, comme prime gratuite, les numéros de novembre et de décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} janvier.

Dans l'année, toutes les abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que la *Femme et la Famille* a pour directrice M^{lle} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la *Bibliothèque Rose* de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

Place Saint-Nizier, rue Mercière

TOUTE LA RUE DES BOUQUETIERS

Ancienne Maison

MOUTH

Grand Magasin de Nouveauté

ACTUELLEMENT

MISE EN VENTE

LAINES

A tricoter & au crochet

Pour œuvre de charité, le 1/2 kil. . . . 4 f.
Gris mélangé 5 »
Mérinos et Saxo, écrus 5 »
— toutes nuances 6 »
Cachemire blanc et noir 6 »
Anglaise irrétrécissable, écrue 6 »
— couleurs 7 »
Persan blanc, noir, couleur 5 »
Mohair — — — — — 7 »

Pélerines et Fichus, Robes et Manteaux d'enfants

A. ROYANÉ, rue de la Préfecture, 1

AU
Sablier
GRANDE MAISON DE DEUIL
17, rue de la République
en face de la Banque de France
et 6, rue Bourbon, presque à l'angle de Bellecour
LYON

Guérison radicale des
hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON
et C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^{me}.
Tous les jours de 1 h. à 4 h.

Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

Notre Hôtel de Ville sous la Révolution

LA BONNE ET LA MAUVAISE CAVE

La place d'honneur était occupée par le président Parein, qui tournait le dos aux fenêtres; les juges, Fernex et Corchand étaient à sa gauche, Lafaye et Brunière à sa droite. A l'une des extrémités se tenait le greffier. Le secrétaire avait pour lui seul une petite table placée en face des juges,

Derrière une barrière à hauteur d'appui, qui était dressée à l'entrée de la salle, on voyait des soldats de l'armée révolutionnaire, des délégués des sections, des chefs de clubs, des jacobins et des patriotes éprouvés.

Le public d'élite pénétrait dans cette enceinte réservée par la salle voisine, la salle des Portraits.

Les juges étaient vêtus d'un habit de drap gros bleu avec larges revers rouges, entr'ouvert sur le devant; un panache tricolore flottait sur le chapeau militaire dont ils étaient coiffés; la poignée d'un sabre brillait à leur côté, et pendait à leur cou une petite hache en argent, terrible emblème de leurs attributions.

Les interrogatoires étaient fort courts, et brèves les questions adressées aux prévenus.

Les juges usaient d'un certain moyen pour prononcer la sentence sans la manifester à haute voix. Leur main, étendue ouverte sur le haut de la table, désignait l'élargissement ou le renvoi à quelques jours. La main, se portant au front, indiquait la fusillade; elle envoyait à la guillotine quand elle touchait à la hache d'argent.

Lorsque le geste avait indiqué le genre de jugement, le guichetier attentif frappait l'accusé sur l'épaule et lui disait brièvement : Lève-toi et suis-moi ! Puis, un autre guichetier, selon le prononcé du jugement, le conduisait, ou dans la Grande Salle, ou par l'étroite porte et l'escalier de service dans la salle des Petites Archives. De là, on descendait au bas de l'escalier en ovale, où on le remettait aux mains d'un géolier qui l'entraînait par un escalier jusque dans les caves, soit à gauche dans la bonne cave, soit à droite dans la mauvaise cave, à l'extrémité d'un long et sombre passage souterrain.

Les caves de l'Hôtel de ville s'étendent dans le sous-sol, à trois ou quatre mètres au-dessous du grand vestibule; elles occupent toute la largeur de la façade qui regarde la place des Terreaux, de la rue Lafond à la rue Puits-Gaillet.

La mauvaise cave était située à l'angle sud-ouest; on comprend assez le motif de cette sinistre dénomination. C'est là qu'on entassait les malheureux condamnés qui devaient être exécutés le jour même, ou le lendemain, selon que le jugement avait été rendu dans la matinée ou dans la soirée.

Des lits de camp provisoires et un peu de paille, que l'on ne changeait que très rarement, couvraient les dalles humides et leur servaient

de couche. Ils n'y faisaient d'ailleurs pas long séjour. Ça et là, des immondices, des baquets d'où s'exhalait une odeur infecte. L'air n'était jamais renouvelé. On respirait mal à l'aise au milieu d'une atmosphère épaisse. Plusieurs détenus moururent asphyxiés, échappant ainsi à l'échafaud.

Un médecin aux rapports, le docteur Mermet, manifesta maintes fois à l'autorité, en termes énergiques, la crainte de voir une maladie pestilentielle s'étendre sur la ville et exercer un ravage sur la population.

A leur entrée dans ce séjour ténébreux, après avoir dit adieu à toute espérance, les condamnés devenaient la proie d'avidés géoliers : ils étaient dépouillés de leur montre, médaillons, bagues, boucles d'oreilles et boucles de souliers; on ne leur laissait que l'argent nécessaire pour pouvoir payer leur dernier repas.

Quelques-uns des condamnés pouvaient cependant, à prix d'argent, se procurer une couche et des aliments moins grossiers que ceux indiqués par le règlement de la prison.

Cette légère faveur fit crier les clubs; ils prétendaient que l'égalité la plus stricte devait régner jusqu'au fond des cachots. Sous leur pression, le Directoire rendit l'arrêt suivant :

« A compter de ce jour, 18 novembre, tous les détenus seront nourris et couchés de la même manière; pour tout aliment, il leur sera fourni de l'eau fraîche, deux livres de pain par jour; et pour leur couche quinze livres de paille par décade.

* *

Le concierge de la mauvaise cave, nommé Guyard, était grossier, brutal, toujours ivre; il avait constamment la menace à la bouche. Les géoliers, ses subordonnés, étaient aussi brutaux que lui.

Comme les soupiraux de la cave s'ouvraient sur la place des Terreaux, les détenus, en se haussant à l'aide d'escabeaux, pouvaient, à travers les barreaux de fer, voir l'échafaud et les têtes qui tombaient à chaque instant. Ceux qui ne pouvaient s'approcher de ces ouvertures entendaient le bruit sourd du couperet et les applaudissements de la populace. Ils entendaient aussi le bruit de la fusillade, et des balles égarées pénétrèrent même jusque dans les caves, où elles blessèrent des prisonniers.

Tout cela prêtait à des lazzi de circonstance adressées aux détenus par le concierge : toi, muscadin, ce sera ce soir ton tour; nous verrons quelle mine tu feras, lorsque tu mettras le nez à la chatière, et comment tu éternueras en recevant sur la nuque la chiquenaude du citoyen Ripet!... Laisse ta paille à ton voisin, qui, lui, ne passera que demain!... Donne-moi ta couverture, ton chapeau, ton habit et les sous qui te restent; tu n'auras bientôt plus besoin de rien. Adieu! bon voyage!...

Cette mauvaise cave était, on le voit, le vestibule de la guillotine, l'antichambre de la mort...

Le baron RAVERAT.

(A suivre).

Les Caisses d'Épargne

(Voir les nos 259-263).

La Commission se mit immédiatement à l'œuvre; son travail soumis au Comité fut adopté dans son entier, sauf la modification que les intérêts des sommes déposées seraient capitalisés tous les six mois et non tous les trois mois.

L'ensemble des statuts converti en acte authentique fut réalisé le 6 juin 1822 devant M^e Casati, notaire à Lyon, puis présenté à l'autorisation gouvernementale et homologué purement et simplement par ordonnance royale du 11 septembre 1822. La société anonyme de bienfaisance sous la dénomination de *Caisse d'Épargne et de Prévoyance du département du Rhône* existait.

Ses fondateurs la dotaient d'un premier capital de dix mille cinq cents francs¹, et M. le maire de Lyon offrait généreusement d'affecter gratuitement à l'administration pour dix années, à compter de la mise en activité de la Caisse, un local qu'il désignerait tel qu'il le jugerait convenable, et sous la seule condition qu'il ne pourrait point en être réclaté d'autres que celui qu'il aurait désigné.

Dans une assemblée du 21 octobre 1822 le bureau provisoire procéda à la constitution définitive du Conseil des Directeurs et du bureau. Les vingt et un membres composant l'ancien Comité devinrent membres du Conseil des Directeurs, et comme l'art 6 des statuts fixait leur nombre à 25 on dut procéder à l'élection de 4 Directeurs pour arriver au chiffre statutaire.

Furent élus :

MM. BELLET DE SAINT-TRIVIER, conseiller général du département du Rhône;
MENOUX, conseiller de préfecture;
DUGAS (Laurent), membre de la Chambre de commerce;
AYNARD (Alphée), négociant.

L'ancien bureau fut maintenu comme bureau définitif.

M. Jean-Marie Mémé, ancien négociant, fut choisi comme agent salarié, et il fut décidé que la caisse s'ouvrirait le 1^{er} décembre suivant :

Rappelons que :

Aucun déposant ne pouvait verser plus de cent fr. à la fois. Les dépôts étaient reçus le dimanche de chaque semaine de neuf heures à midi, et les remboursements opérés également le dimanche de une heure à deux heures un mois après la demande faite.

Le Dimanche 1^{er} décembre 1822 les guichets furent ouverts au public dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Quatre déposants se pré-

¹ L'art. 20 des statuts est ainsi conçu : *Les comparants déclarent avoir l'intention d'effectuer le don de 10.500 fr. par les sommes pour lesquelles ils souscriront chacun en signant le présent acte. En conséquence ils s'engagent, mais sans aucune solidarité, à verser entre les mains du trésorier qui sera désigné, pour le compte de la Caisse d'épargne, chacun le montant de sa souscription particulière ci-après déterminée.*

L'acte est revêtu de 116 signatures.

sentèrent ce premier jour et versèrent une somme de 310 fr.

Un an après les versements formaient un capital de 79,207 fr. 84. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1883 ils formaient la somme de 17.391.998 fr. versée par 101.998 déposants.

FIN

Carte administrative et des voies de communication, dressée d'après les documents officiels, par VIVIEN DE SAINT-MARTIN. 1884. A l'échelle de $\frac{1}{4.250.000}$. 4 feuilles, 15 fr. Collée sur toile, 20 fr. Librairie Hachette et C^e, Paris.

Admirablement gravée par un artiste célèbre, M. Collin, revue par un de nos plus savants cartographes, la France de Vivien de Saint-Martin peut être recommandée comme étant actuellement une des meilleures, sinon la meilleure des cartes de notre pays.

Ce qui la distingue avant tout, c'est le scrupule qui a présidé au choix des noms : on n'a pas pris ces noms au hasard, ou pour flatter l'œil en les distribuant également sur la carte, tandis qu'ils sont en réalité distribués inégalement sur le pays. Tout au contraire, on s'est attaché, suivant un sévère programme, à n'y inscrire que les lieux dignes de l'être, soit par l'importance de leur population agglomérée, soit par quelque grand événement de l'histoire, soit par la présence de monuments célèbres, soit encore à cause de leur industrie ou de leur commerce. C'est probablement la première carte de France dont la nomenclature procède d'une méthode rigoureuse : mérite, dont un regard rapide ne révèle pas l'étendue; on ne le comprend qu'au détail, quand l'étude approfondie d'une province, d'un département, d'un bassin, a prouvé que rien d'important n'a été omis, que rien d'inutile n'a été gravé.

Autre mérite, et non des plus petits : malgré la montagne, malgré la complication des routes, des chemins de fer, malgré la multiplicité des noms, la carte est pleine de clarté, le trait dégagé, la lettre bien détachée, et l'ensemble fort agréable : on ne s'y brûle pas les yeux, comme sur mainte carte « savante ».

Ces rares qualités assurent d'avance le succès de la France de M. Vivien de Saint-Martin; elles la rendent indispensable à tous ceux qui ont besoin d'être exactement renseignés sur les chemins de fer, canaux, et voies de communication de notre pays, ainsi qu'à tous ceux qu'intéresse la géographie de notre pays.

Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la propagande.

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'Ecole laïque obligatoire, 2^{me} édition 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Préfet de l'Isère et les frères de Bizonnes, 2^{me} édition, brochure 0,30 c.

Cinq méchantes sottises, brochure 0,30 c.

L'alphabet politique, brochure, 0,50 c.

LE THÉ DES ALPES

est au premier rang des purgatifs populaires. Son goût agréable, son action sûre, exempte de tout malaise lui ont valu une réputation universelle dans la France, où son usage est général. Recommandé au printemps contre bile, humeurs, glaires, etc. Exiger la signature RECH.

Le Propriétaire-Gérant : B. DUVIVIER.

LYON — IMP. COMMUNAL ET ADMINISTRATIVE, TITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

TRIBUNE DU TRAVAIL

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau : rue Désirée, 6, au 2^e

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure.

Pour Femmes, de 2 heures à 4 heures jeudi excepté.

ON DEMANDE

De bons courtiers à la Compagnie Singer, rue de l'Hôtel-de-Ville. 58.
Pour une ville du Midi, un bon confiseur-liquoriste, connaissant bien la distillation, et au besoin pouvant faire quelques petits voyages. 358.
Un jeune homme d'environ 30 ans, connaissant bien la culture et sachant conduire les vaches et les chevaux. 372.

DEMANDE DE PLACES

Un jeune homme de 15 ans, ayant une écriture passable, sortant de l'école de la Martinière, demande place pour le commerce ou pour le dessin. 886.
Un jeune homme de 18 ans, bonnes références, sortant d'une maison de nouveautés où il est resté 3 ans 1/2, employé à la vente, demande une place analogue. 874.
Un ménage de confiance, le mari 29 ans, cocher, valet de chambre, la femme 27 ans, cuisinière, au besoin femme de chambre, demande une place. 884.
Un jeune homme de 29 ans, bien au courant du service de valet de chambre ayant bonnes références, demande une place. 827.
Plusieurs jeunes gens de 16 à 17 ans, demandent des places pour faire courses, écritures et magasin.

POUR AUGMENTER

CONSIDÉRABLEMENT LEUR REVENU

Les porteurs de Rentes, Actions, Obligations de Chemins de fer, Obligation du Crédit Foncier, Ville de Paris et Départements, doivent prendre connaissance de la Circulaire adressée gratuitement sur demande,

par ÉDOUARD BLÉE

Directeur de LA BOURSE

(14^e ANNÉE) 47, rue Le Peletier, A PARIS

SPÉCIALITÉ DE PORTRAITS TISSÉS

M^{ON} CARQUILLAT8, rue d'Isly, 8
LYON-CROIX-ROUSSE

Les visiteurs voient fonctionner les métiers sous leurs yeux, et peuvent se rendre compte de cette fabrication artistique.

On trouve dans nos Bureaux :

Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

ŒUVRES POÉTIQUES DE G^{LLE} RICHARD-MEYNIS

DRAME RELIGIEUX, PASTORALE, PIÈCES DIVERSES

A l'usage surtout des collèges et pensionnats

Brochure vendue au profit des Écoles Catholiques de Saint-Irénée.

Dépôt au Bureau de l'ÉCLAIR, rue Mulet, 8

Grand Café Restaurant

ET

BRASSERIE DES CHEMINS DE FER

Cours du Midi, 12

PRÈS LA GARE DE PERRACHE

Confortablement tenu par M. J. PRESIG

Successeur de W. RINCK

Service de premier choix et établissement modèle.

Le Jeune Age Illustré

JOURNAL DES ENFANTS

PARAISANT

Tous les Samedis

SOUS LA DIRECTION DE

M^{lle} Lérída GEOFFROY

BUREAUX : 76, rue des Saints-Pères, PARIS.

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERTOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr.; DÉPARTEMENTS, 22 fr.; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.